

Rendez-nous nos rendez-vous !

**Obtenir un rendez-vous, pouvoir déposer un dossier est un droit !
Chacun-e doit avoir accès au service public, français-e ou étranger-e.**

Ceux et celles qui ont besoin d'y être reçus, les étranger-e-s qui vivent, travaillent ou étudient parmi nous sont privé-e-s, de fait, du droit de déposer leur dossier de régularisation.

- En effet, depuis plusieurs mois, voire plusieurs années dans certaines préfectures, il faut un rendez-vous pour déposer son dossier, sous prétexte d'éviter les files d'attente. Mais ces rendez-vous se prennent exclusivement par internet et sont devenus inaccessibles. Quotidiennement, des gens se connectent, de jour comme de nuit, vingt fois, cent fois !

- La réponse est toujours la même : [« Il n'existe plus de plage horaire libre pour votre demande de rendez-vous. Veuillez recommencer ultérieurement. »](#)

- Les Préfectures dénoncent les officines qui capteraient, grâce à des robots informatiques, les rares rendez-vous disponibles pour les revendre aux étranger-e-s qui en ont besoin. Quelle hypocrisie, ce commerce ne prospère que sur la rareté des rendez-vous !

- La pénurie organisée par les préfectures est une décision politique qui cache mal, derrière le souci affiché de « moderniser » l'administration, la volonté de réduire les personnels et surtout de limiter les dépôts de dossiers et donc l'accès à la régularisation.



* Un jugement récent du tribunal administratif de Rouen du 26 février 2021, a clairement considéré comme illégale la dématérialisation sans aucune alternative. Pourtant les préfectures persistent et précarité, insécurité, expulsions, sont les conséquences de cette « modernisation ».

Un collectif unitaire se mobilise depuis plusieurs mois contre cette politique injuste :

- Il organise des dépôts collectifs de référés auprès des tribunaux administratifs dans toute l'Ile de France pour que la justice oblige les préfectures à donner un rendez-vous aux personnes qui n'attendent que la possibilité de régulariser leur situation.

- Depuis décembre plus d'une centaine de référés ont été déposés et jugés : dans l'écrasante majorité des cas les préfectures ont été condamnées à délivrer un rendez-vous et l'état obligé de payer des frais importants, en général de 800 à 1000 € par référé.

- Cette politique absurde a un coût humain pour les personnes et les familles maintenues dans une situation de précarité et obligées d'en passer par des procédures longues et complexes pour exercer leur droit.

- Mais elle a aussi un coût financier pour la collectivité, du fait de l'encombrement de la justice administrative et des sommes que les pouvoirs publics, donc les contribuables, vont devoir payer.

Le 5 mai, le collectif « **Bouge ta pref** » pour l'accès aux droits déposera à nouveau de nombreux référés devant les tribunaux administratifs d'Ile de France et continuera cette mobilisation jusqu'à ce que le ministère et les préfectures reviennent à la raison.

Comme ce fut le cas précédemment à Montreuil et à Paris, les associations, syndicats, collectifs qui le composent et les personnes étrangères sans titre de séjour

**appellent à manifester le mercredi 5 mai à 14 h 30
de la Grande Arche de La Défense à la préfecture de Nanterre**

RDV à 14 h 15 à la sortie du RER A «La Défense - Grande Arche»

Collectif « Bouge ta pref » pour l'accès aux droits : ADDE, ASMIE, La Cimade IDF, Union régionale CGT, Dom'Asile, Droit d'Urgence, FASTI, Femmes de la Terre, FSU IDF, GISTI, Jurissecours, LDH IDF, MRAP, RESF, Réseau Foi et Justice, SAF, Secours Catholique IDF, Solidaires IDF, Solidarité Jean Merlin.

Dans les départements : Solidarité Migrants Rueil, Mozaic (92) / Fédération 93 des Centres Sociaux, Femmes Solidaires, CCFD-Terre solidaire, Collectif unitaire du Livre Noir, CSP Montreuil, CSP Livry-Gargan (93) / Assouevam, CIVCR, Collectif Fontenay pour la diversité (94).